



Département des Affaires Juridiques

Décision: DAJ2025-269

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique

et ses textes d'application;

Vu le décret du 1er février 2023

portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2011-044

relative à la création de l'unité mixte de recherche U1052 et nommant Monsieur Alain PUISIEUX Directeur de l'unité ;

Vu la décision Inserm n°DAJ2015-127

renouvelant l'unité mixte de recherche U1052 ;

Vu la décision Inserm n°DAJ2016-104

renouvelant l'unité mixte de recherche U1052;

Vu la décision Inserm n°DAJ2019-269

Nommant Monsieur Patrick MEHLEN Directeur de l'unité;

Vu la décision Inserm n° DAJ2021-31

renouvelant l'unité mixte de recherche U1052 et prolongeant Monsieur Patrick MEHLEN dans ses fonctions de directeur de l'unité ;

DECIDE:

Article 1 : Monsieur Julien MARIE est nommé Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche U1052, intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon (CRCL) », jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier SAMUEL

J. W.